

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 février 2020

Département de Saône et Loire  
Arrondissement de LOUHANS,  
Commune de THUREY

Le 28 février 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et le 28 février à 20H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation du 11 février 2020 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :** Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Gérard MATHEY, Benoît MISS, Christine PERREAUT

**Pouvoir :**

**Étaient excusés :** Benoît MISS et David INSELIN

**Absent :** Nicolas CHANUSSOT

Sandra LANNEAU est arrivée à 20 h 30

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 6/12/2019 à l'unanimité**

### **2. Désignation d'un secrétaire de séance : Evelyne CHANUSSOT**

### **3. Délibération de principe fixant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes :** Délibération no 04/2020 adoptée à l'unanimité : Annule et remplace la Délibération no 33/2019 suite à l'obligation d'annexer un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux élus quand bien même l'ensemble des modalités de calcul de ces indemnités figure déjà dans la délibération elle-même.

### **4. Vote du compte administratif du budget principal :** Maryse COULON présente le compte administratif et donne les explications nécessaires.

**Résultat de clôture de l'exercice 2019 :** \*investissement : 71 029.98 €

\*fonctionnement : 60 034.99 €

\*résultat global : 131 064.97 €

La délibération no 02/2020 correspondante est adoptée à l'unanimité.

### **5. Délibération concernant le vote du compte de gestion 2019 :**

Délibération no 01/2020 adoptée à l'unanimité.

### **6. Délibération concernant le vote de l'affectation de résultat 2019 :**

Délibération no 03/2020 adoptée à l'unanimité.

### **7. Questions diverses :**

- **Recensement :** Le maire tient à souligner que les habitants de Thurey ont particulièrement bien collaboré au recensement.

Même s'il était obligatoire, 2 personnes ont refusé de répondre au questionnaire et seront convoquées par Le Maire pour en connaître les motifs.

Le Conseil Municipal tient à remercier Mme DUMONT ainsi que la 2<sup>e</sup> adjointe Mme CHANUSSOT.

- **Le Maire informe le Conseil Municipal que les relations entre les chasseurs des différents groupes sont de plus en plus tendues :** Il leur proposera une réunion à la fin du printemps pour essayer de relancer une communication plus apaisée.
- **Achat du terrain vers le lotissement :** L'acte a été signé lundi 24 février 2020 avec les propriétaires.
- **Information sur les frais d'entrée de la piscine du RPI :** Le Conseil est d'accord pour partager les frais entre les 3 communes.
- Le Maire informe avoir reçu à sa demande le Sénateur de Saône et Loire, Mr Jérôme DURAIN. Le 1<sup>er</sup> Adjoint et Le Maire lui ont présenté les spécificités de la Commune et ensuite Le Maire lui a fait part des projets.
- Le Maire indique que notre secrétaire de mairie, Carole Paradon, a besoin de réduire son temps de travail sur Thurey. Le temps de travail nécessaire sur les 2 Communes de Diconne et Thurey s'avère trop important.

En accord avec Carole, Le Maire a donc décidé de recruter une autre secrétaire une journée par semaine en remplacement de celle qu'effectuait Carole le jour de fermeture de la Mairie.

Le temps de travail reste donc identique mais sur 2 secrétaires.

Ce recrutement est temporaire afin de vérifier si cela va correspondre à nos besoins.

Un point sera fait fin avril 2020.

Sandrine GRIVAUX commencera le mercredi 4 mars 2020.

#### **Délibération concernant le recrutement d'un adjoint administratif dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité :**

Délibération no 05/2020 adoptée à l'unanimité.

- Pour conclure, Le Maire a tenu à rendre hommage au travail réalisé par son prédécesseur Mr Didier Dechamp et par Mme Thérèse Bombrun, tous deux décédés tragiquement durant ce mandat.

Puis il a remercié l'ensemble des conseillers municipaux pour le travail accompli durant les 6 années ; dont les travaux de déplacement de la Mairie, la mise en place du temps périscolaire, le travail social de Mme Bombrun, leur rigueur administrative et la rénovation de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

**Le Maire,**  
Jean-Michel FROMONT